

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
19366

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL****OBJET : Commune de Ventabren - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2016/2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Ventabren pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019, conformément à l'annexe 1 du rapport.

- ACQUISITION DE VEHICULES POUR LES SERVICES TECHNIQUES ET LA POLICE MUNICIPALE

La commune souhaite équiper les services techniques de deux camions-bennes afin de couvrir leurs besoins. Elle souhaite également équiper la police municipale de 2 vélos électriques pour les déplacements des deux agents de surveillance de la voie publique et d'un véhicule en remplacement d'un de leur véhicule actuel.

Le montant global de cette opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 56 714 €HT, dont 21 952 €HT pour la tranche 2018. Pour ce projet, la commune ne bénéficiant d'aucune aide, l'aide départementale pourrait s'élever à 39 700 €, dont 15 367 € pour la tranche 2018.

- CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE

La commune a choisi d'assurer en régie directe la fourniture des repas dans le cadre de la restauration scolaire, du centre de loisirs et des activités seniors. Le service de restauration est situé actuellement sur le groupe scolaire Peisson dont la capacité de production est plafonnée à 500 repas jour. Le nombre d'élèves accueillis en restauration devrait dépasser les 750 à l'horizon 2021 avec la création du nouveau groupe scolaire. La commune envisage donc la création d'une cuisine centrale sur le secteur de la zone d'activités de Château Blanc.

Le montant global de cette opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève 1 580 000 €HT, dont 24 960 €HT pour la tranche 2018. Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 89 600 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. L'aide départementale pourrait s'élever à 1 016 400 €HT, dont 16 050 € pour la tranche 2018.

- CREATION D'UN POLE ENFANCE-JEUNESSE QUARTIER DE L'HERITIERE – CRECHE - ACCUEIL DE LOISIRS

La commune souhaite ajuster la capacité d'accueil des structures enfance-jeunesse, en fonction de l'accroissement démographique important engendré par la ZAC de l'Héritière et les nouveaux quartiers de la commune. Ce projet d'aménagement regroupera un nouveau multi-accueil petite enfance de 60 places remplaçant l'actuelle crèche de 45 places et une annexe au centre de loisirs actuel « La Marelle ».

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 1 814 347 €HT dont 481 800 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 237 183 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence et d'une subvention de 200 000 € de la CAF.

La subvention départementale pourrait être fixée à 832 860 € dont 226 494 € pour la tranche 2018.

- CREATION D'UN POLE ENFANCE-JEUNESSE QUARTIER DE L'HERITIERE – GROUPE SCOLAIRE ET SERVICE PERISCOLAIRE

Le projet pôle enfance jeunesse sera évolutif, tenant compte des besoins d'accueil qui vont voir le jour progressivement sous l'effet de la démographie de la commune.

Il comprendra dans un premier temps une école maternelle, avec 3 classes, les locaux nécessaires pour assurer le service périscolaire ainsi qu'une cuisine satellite et un réfectoire.

Le coût de l'opération, prévue de 2017 à 2019 est estimé à 3 729 075 €HT dont 978 200 €HT au titre de la tranche 2018.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 510 079 € de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 1 581 975 € dont 410 844 € pour la tranche 2018.

La participation totale du Conseil départemental pourrait être fixée à 668 755 € pour la tranche 2018 sur une dépense subventionnable globale de 1 506 912 €HT, selon le détail indiqué en annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé des opérations.

Ce rapport est sans incidence financière, l'engagement comptable de cette action ayant déjà été effectué au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2016-10127V en application de la délibération n°170 du 13 juillet 2016.

Telles sont les raisons qui m'incite à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL